

Chers parents,

Votre enfant n'aura pas classe jeudi 4 avril 2019. Les enseignants seront en grève pour obtenir l'abandon de la loi Blanquer.

Cette loi ne permettra en rien d'améliorer la réussite de tous les élèves. Bien au contraire, elle va accroître les inégalités et dégrader les conditions d'apprentissage de vos enfants, de nos élèves, notamment en justifiant la baisse des moyens en orchestrant leur mutualisation. Elle bouleversera radicalement le fonctionnement et la structure de l'école avec notamment la création de regroupements écoles-collège sous le nom d'Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux.

Par ailleurs, elle va faciliter les menaces de sanctions et les pressions exercées à l'encontre des personnels afin qu'ils se soumettent à la logique de pilotage des écoles par les résultats.

Le ministre de l'éducation nationale poursuit sa politique éducative rétrograde sans prendre en compte l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative. Or, l'amélioration de notre système éducatif exige une construction concertée.

Le ministre sent la contestation monter et c'est pourquoi il utilise une stratégie de communication annonçant dans les médias l'inverse de ce qui est contenu dans le projet de loi dont l'examen va bientôt passer au Sénat.

Les enseignants ne sont pas dupes et savent très bien quels objectifs poursuit le ministre. Pour lui, l'école de la « confiance », c'est :

- des enseignant.es privé.es de leur liberté d'expression,
- un beau cadeau estimé à 150 millions d'euros fait à l'école privée,
- une économie de postes réalisée en confiant la classe à des étudiants,
- la fin de la direction d'école dans sa forme actuelle avec les regroupements écoles-collège.
- la mise en place d'un pilotage du système éducatif par les résultats, d'un encadrement étroit des pratiques pédagogiques reléguant les enseignants au rôle de simples exécutants.
- la suppression d'une évaluation indépendante du système éducatif.

Nous ne pouvons pas accepter de telles régressions pour l'école. Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension.

Les enseignant.es de l'école

Chers parents,

Votre enfant n'aura pas classe jeudi 4 avril 2019. Les enseignants seront en grève pour obtenir l'abandon de la loi Blanquer.

Cette loi ne permettra en rien d'améliorer la réussite de tous les élèves. Bien au contraire, elle va accroître les inégalités et dégrader les conditions d'apprentissage de vos enfants, de nos élèves, notamment en justifiant la baisse des moyens en orchestrant leur mutualisation. Elle bouleversera radicalement le fonctionnement et la structure de l'école avec notamment la création de regroupements écoles-collège sous le nom d'Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux.

Par ailleurs, elle va faciliter les menaces de sanctions et les pressions exercées à l'encontre des personnels afin qu'ils se soumettent à la logique de pilotage des écoles par les résultats.

Le ministre de l'éducation nationale poursuit sa politique éducative rétrograde sans prendre en compte l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative. Or, l'amélioration de notre système éducatif exige une construction concertée.

Le ministre sent la contestation monter et c'est pourquoi il utilise une stratégie de communication annonçant dans les médias l'inverse de ce qui est contenu dans le projet de loi dont l'examen va bientôt passer au Sénat.

Les enseignants ne sont pas dupes et savent très bien quels objectifs poursuit le ministre. Pour lui, l'école de la « confiance », c'est :

- des enseignant.es privé.es de leur liberté d'expression,
- un beau cadeau estimé à 150 millions d'euros fait à l'école privée,
- une économie de postes réalisée en confiant la classe à des étudiants,
- la fin de la direction d'école dans sa forme actuelle avec les regroupements écoles-collège.
- la mise en place d'un pilotage du système éducatif par les résultats, d'un encadrement étroit des pratiques pédagogiques reléguant les enseignants au rôle de simples exécutants.
- la suppression d'une évaluation indépendante du système éducatif.

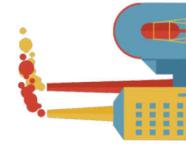
Nous ne pouvons pas accepter de telles régressions pour l'école. Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension.

Les enseignant.es de l'école

« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans consultation des enseignants ni des parents.

Le projet de loi **programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons. Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Aucun débat n'a précédé un tel **bouleversement de l'organisation de toute l'école**.

Vous parents, ne pourrez plus rencontrer ou joindre le Directeur comme qu'aujourd'hui

3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées. **Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés.es !**

Dans bien des communes, **le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement**. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi s'inscrit dans une cadre plus vaste de réforme de la fonction publique, réforme qui prévoit la suppression de 120 000 postes. Nul doute que l'éducation nationale sera mise à contribution, comme cette année avec déjà 2600 suppressions dans le second degré au niveau national et 15 suppressions dans le premier degré au niveau de la Drôme.

L'**inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal**. Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistantes par endroit, trop faibles ailleurs...

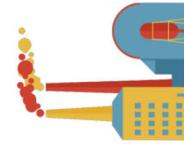
➔ Vos enfants seront accueillis dans des **classes surchargées**, au détriment de la réussite de tous nos enfants, **à commencer par celles et ceux en difficulté**.

➔ S'il est particulièrement intéressant d'avoir des classes avec des petits effectifs, comme cela se généralise dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul » prend ici tout son sens !

« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans consultation des enseignants ni des parents.

Le projet de loi **programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Aucun débat n'a précédé un tel **bouleversement de l'organisation de toute l'école**.

Vous parents, ne pourrez plus rencontrer ou joindre le Directeur comme qu'aujourd'hui

3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées. **Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés.es !**

Dans bien des communes, **le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement**. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi s'inscrit dans une cadre plus vaste de réforme de la fonction publique, réforme qui prévoit la suppression de 120 000 postes. Nul doute que l'éducation nationale sera mise à contribution, comme cette année avec déjà 2600 suppressions dans le second degré au niveau national et 15 suppressions dans le premier degré au niveau de la Drôme.

L'**inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal**. Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistantes par endroit, trop faibles ailleurs...

➔ Vos enfants seront accueillis dans des **classes surchargées**, au détriment de la réussite de tous nos enfants, **à commencer par celles et ceux en difficulté**.

➔ S'il est particulièrement intéressant d'avoir des classes avec des petits effectifs, comme cela se généralise dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul » prend ici tout son sens !

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi **fait disparaître** du Code de l'Éducation l'obligation pour l'Etat d'accueillir les enfants « **au plus près de leur domicile** ».



➔ Vos enfants ne seront plus : systématiquement scolarisés.es dans **l'école de la commune ou de proximité**, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.

4. De plus en plus d'enseignant.es seront recrutés.es sans formation !



Aujourd'hui, les enseignant.es de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➔ Le projet de loi crée un dispositif de **recrutement étudiant.es** (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Par le biais de ce recrutement « **à bas coût** », vos enfants seront confiés à des étudiant.es pas encore formés aux métiers de l'enseignement.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi **fait disparaître** du Code de l'Éducation l'obligation pour l'Etat d'accueillir les enfants « **au plus près de leur domicile** ».



➔ Vos enfants ne seront plus : systématiquement scolarisés.es dans **l'école de la commune ou de proximité**, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.

4. De plus en plus d'enseignant.es seront recrutés.es sans formation !



Aujourd'hui, les enseignant.es de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➔ Le projet de loi crée un dispositif de **recrutement étudiant.es** (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Par le biais de ce recrutement « **à bas coût** », vos enfants seront confiés à des étudiant.es pas encore formés aux métiers de l'enseignement.